



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 4 mars 2025

Convocation à la séance du Conseil communal

MARDI 25 MARS 2025 A 19H30

A la salle du Conseil communal à Thierrens

Ordre du jour

1. Appel
2. Nominations
3. Approbation du PV de la séance du 11.12.2024 à Neyruz-sur-Moudon
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 01/2025 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
6. Préavis N° 02/2025 – Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire8617**

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.